

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 31 (1886)
Heft: 1

Artikel: Du fusil à répétition en France
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-347033>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'une région ; il est bien plus avantageux de laisser en général aux lieux habités leur apparence paisible alors même qu'une vie militaire active les anime, vie inspirée par l'esprit guerrier général de la population et qui peut se manifester à tout instant, selon le temps et les circonstances, par l'entrée en campagne de détachements de landsturm, comme nous l'avons indiqué plus haut. (A suivre.)

Du fusil à répétition en France.

Le *Spectateur de Langres* donne la description ci-après d'un fusil à répétition inventé par le lieutenant Robin, du 21^e de ligne, en garnison à Langres :

Ce fusil ne diffère du fusil Gras que par l'adjonction d'un magasin à cartouches situé sur le côté gauche de la boîte de culasse, et par la disposition particulière du levier qui permet de tirer sept coups sans cesser d'épauler.

A l'intérieur du magasin se trouve une pièce appelée distributeur, qui règle le passage des cartouches du magasin dans la chambre.

Toute chargée, l'arme contient sept cartouches, qu'en cas de nécessité un homme exercé peut brûler en six secondes à peine, sans cesser d'épauler, et, en prenant le temps de viser, en douze secondes.

La durée du chargement ne dépasse pas dix secondes, si bien qu'un tireur habile peut, dans d'excellentes conditions, tirer une vingtaine de coups à la minute.

On peut se servir de ce fusil comme d'un fusil ordinaire et le charger cartouche par cartouche, en laissant le magasin toujours plein, pour les cas de nécessité. L'arme se prête d'ailleurs fort bien à l'exécution des feux que préconise le règlement sur le tir. Au commandement de son chef, l'homme place dans le magasin le nombre de cartouches prescrit et exécute le feu jusqu'à épuisement.

Une des qualités du fusil Robin, c'est de ne pas être une arme compliquée, c'est-à-dire sujette à dérangements et réparations. Le mécanisme est d'une simplicité remarquable. Le démontage et le remontage peuvent se faire en moins de dix secondes, ce qui permet de procéder au nettoyage de la pièce, même sous le feu de l'ennemi. L'entretien, d'ailleurs, est facile, et il n'y a pas de pièce délicate.

La rapidité du chargement est notablement augmentée au moyen d'un système spécial de boîtes chargeurs qui permet de conserver les cartouches empaquetées jusqu'au dernier moment. Ces boîtes ne reviennent qu'à quelques centimes et sont jetées à terre lorsqu'elles ont été vidées dans le magasin, qui se trouve ainsi chargé d'un seul coup.

M. Robin s'est occupé de donner à son arme une cartouche pour les exercices en terrain varié, et a résolu le problème d'une manière qui paraît satisfaisante. Cette cartouche, qui présente la forme extérieure d'une cartouche ordinaire, peut être également utilisée dans le fusil Kropatchek, modèle 1878 de la marine française. L'inventeur est parvenu également à réduire à 37 grammes le poids de la cartouche à balles qui pèse actuellement 43 grammes, tout en utilisant l'étui réglementaire. Le projectile de petit calibre, entouré d'un calepin qui lui donne intérieurement le calibre de 11^{mm}, donne une trajectoire notablement plus tendue que celle de la balle actuelle ; par conséquent, le fusil a une plus grande portée.

L'arme de MM. Robin, Sturla et Pariès présente donc réunis les avantages du fusil à répétition et du fusil de petit calibre. L'augmentation de poids est insignifiante et largement compensée par la diminution du poids des cartouches.

Les expériences ont eu lieu au stand de la société de tir de Langres.

Il n'a pas été exécuté de tir de vitesse proprement dit. A chaque fois, les hommes ont visé avec quelque soin, de façon à produire un effet utile satisfaisant.

Un tir comparatif a été exécuté à 50 mètres sur un panneau de 1 mètre avec cercle de 50 centimètres par un tireur de 1^{re} classe, muni du fusil Gras, et par un tireur de 2^e classe seulement, habitué au maniement de l'arme nouvelle. La durée du tir a été de 64 secondes. En voici les résultats :

Fusil Gras (tireur de 1^{re} classe) 12 balles tirées, 12 balles mises, 7 dans le cercle. Effet utile 1,200.

Fusil transformé (tireur de 2^e classe) 19 balles tirées, 19 balles mises, 9 dans le cercle. Effet utile 1,900.

Ces résultats font ressortir les avantages considérables de l'arme du lieutenant Robin.

*
* *

D'autre part, on lit dans la *République française* du 5 novembre :

« Le nouveau budget de la guerre de l'empire d'Allemagne est connu. Il ne contient pas d'allocations spéciales pour la transformation de l'armement de l'infanterie en armes à répétition.

» Nous savons très bien que nos voisins disposent d'une réserve métallique considérable, constituée en grande partie avec la rançon de la France ; mais cette ressource, à laquelle on ne touche que sur un ordre de l'empereur, est destinée à parer presque exclusivement aux premiers besoins d'une mobilisation, afin d'éviter les lenteurs d'un emprunt. L'affectation du trésor de guerre a trop d'importance pour que le grand état-major propose de l'aliéner. La transformation des Mausers en fusils à répétition devrait porter sur le chiffre de 8,000,000 d'armes. Elle coûterait 140 millions en utilisant les fusils

actuels, et plus de 200 millions si l'armement était refait à neuf. Quel que soit le parti auquel on s'arrête, c'est évidemment le Reichstag qui aura à voter le crédit nécessaire pour engager de pareilles dépenses.

» Le *statu quo* en matière d'armement de l'infanterie, auquel nos voisins paraissent se résoudre pour l'an prochain, ne doit pas être pour nous une cause de suspendre les études qui se poursuivent depuis trois ans. Une expérience sur une assez grande échelle va justement commencer dans les bataillons de chasseurs. C'est un fusil Gras du modèle réglementaire 1874, auquel on a adapté, à Châtellerault, un mécanisme à répétition emprunté en grande partie aux kropatchek de nos fusiliers marins. Cette dernière arme, en service dans la marine depuis 1878, a fait ses preuves à Sfax, à Sontay, à Bac-Ninh, à Formose et, en dernier lieu, à Madagascar. Nous pouvions donc en toute sûreté la prendre pour point de départ des essais que nous avons dû faire après que les Allemands ont commencé, en 1883, à étudier pour leurs Mausers un mécanisme à répétition.

» Le fusil construit à Châtellerault n'a pas été seulement envoyé dans 24 bataillons de chasseurs à raison de 100 armes par corps. Conformément aux ordres donnés par le ministre, il y a un an déjà, les 1^{er}, 2^e et 3^e zouaves ont reçu 1,000 armes neuves pour leurs bataillons expéditionnaires. En outre, le parc d'artillerie du corps du Tonkin a constitué une réserve de 3,000 fusils à répétition du même modèle, dit canon court, que le général de Courcy a dû certainement faire distribuer à deux bataillons.

» A la suite de l'affaire de Hué, comme après les engagements de Hong-Hoa, les bataillons de zouaves ont envoyé en France des rapports très satisfaisants sur leur nouvel armement. La régularité du tir est plus complète qu'avec le fusil ordinaire de 1874. Nous avons lieu de croire que cette constatation se fera sur une nouvelle échelle dans les tirs que les bataillons de chasseurs vont effectuer.

» L'année 1886 pourra devenir décisive pour l'armement de l'infanterie française. Soit que nous conservions l'ancien calibre de 11 millimètres avec un mécanisme à répétition, soit que nous suivions la Suisse dans la voie où elle paraît entrer en adoptant le calibre réduit à 9 ou même à 8 millimètres¹, nous serons prêts pour une transformation générale de notre armement le jour où l'Allemagne voudra transformer le sien. Les manufactures d'armes sont outillées ; elles ont depuis longtemps résolu le problème du forage à nouveau des canons de fusil pour y substituer un tube neuf. Sans dépense excessive on transformera le fusil Gras en fusil à répétition pouvant tirer de suite les neuf cartouches contenues dans son magasin. Il en

¹ A ce sujet le *Progrès* (du 4 novembre) dit qu'un colonel d'infanterie français a été délégué en Suisse pour suivre nos expériences. (Réd.)

résultera pour le budget une charge dont nous ne dissimulerons pas l'importance ; mais les représentants du pays la voteront quand la sécurité de la France se trouvera en jeu. Si nos voisins commencent, il faudra bien que nous les suivions. En attendant, nous nous tenons prêts, nos officiers ont l'assurance que le fusil de Châtellerauld vaut bien le Mauser à répétition expérimenté dans la garde impériale. »

Carte topographique du canton de Vaud au 1/25,000

La convention avec le bureau topographique fédéral pour la publication de cette carte a été votée par le Grand Conseil du canton de Vaud dans sa dernière session. A cette occasion la commission du Grand Conseil a présenté l'intéressant rapport ci-après de M. le colonel-divisionnaire Ceresole :

Tit. — Permettez tout d'abord à votre commission de jeter un coup d'œil rétrospectif sur les travaux topographiques qui ont été exécutés en Suisse et dans le canton de Vaud jusqu'à ce jour et d'examiner ensuite avec l'attention qui lui est due la convention soumise aujourd'hui à votre ratification.

Il n'y a pas plus de cinquante ans que l'on a commencé en Suisse des travaux topographiques sérieux. Ce n'est qu'en 1835, à la suite d'un arrêté de la Diète fédérale que l'on a réellement entrepris les études qui devaient aboutir à la grande carte topographique et militaire aujourd'hui universellement connue sous le nom de *carte fédérale* ou *carte Dufour*.

Il est inutile de rappeler que cette carte est à l'échelle de 1/100,000 ; que le mètre y a été heureusement adopté comme mesure linéaire, et que la carte entière a été divisée en 25 feuilles, 5 en hauteur et 5 en longueur.

Les levés topographiques destinés à fournir des éléments de ce grand ouvrage ne pouvait pas être fait à la même échelle dans les hautes Alpes, couvertes en partie de glaciers, et dans les parties qui, relativement parlant, on est convenu d'appeler la plaine. Une commission que présidait le général Dufour, alors colonel quartier-maître général de la Confédération, et où siégeaient entre autres le général Finsler, de Zurich, le colonel du génie Buchwalder, de Delémont, et le colonel du génie Pestalozzi, de Zurich, adopta l'échelle du 1/25,000 pour la plaine et celle du 1/50,000 dans la haute montagne. « On s'appliqua, dit le général Dufour dans l'un de ses rapports, à rendre ausssi exactement que possible, non seulement les lieux habités, quelle qu'en fût l'importance, les chemins et sentiers de toute nature, les cours d'eau grands et petits, mais encore la forme du terrain, si importante à saisir dans un pays tel que la Suisse. La méthode des courbes de niveau, quoique d'une application difficile dans les hautes montagnes, fut néanmoins pres-